

Règlement course des 9 clochers en Beaujolais

La course

La course pédestre des 9 Clochers est une épreuve ouverte à tous les sportifs, licenciés ou non. Elle comprend deux parcours de 12 Km (5 Clochers) et 25 Km (9 Clochers) sur routes et sentiers à travers le vignoble des Pierres Dorées. Le départ des deux parcours sera donné à 9h et 9h10 au clocher de la Madone, à Chazay.

L'arrivée sera jugée à la salle Saint Exupéry (complexe sportif) de Chazay.

Plusieurs ravitaillements seront organisés aux 5ème, 10ème, 15ème et 19ème kilomètres ainsi qu'à l'arrivée.

Des signaleurs seront placés sur le parcours à tous les croisements ainsi qu'aux différents points à risque. Le balisage est assuré par flèches bleues au sol ou par flèche bleues 9 clochers posées.

La sécurité sera assurée jusqu'à 12h (signaleurs, secouristes, médecins, voiture balai, commissaires).

Les participants seront considérés comme en excursion personnelle et devront respecter le code de la route ainsi que les interdictions en vigueur.

L'organisation

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile auprès de la société AVIVA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les participants autorisent expressément l'organisateur et ses ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser tous documents (photo ou vidéo) sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à la course des 9 Clochers.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs adresses courriels pour l'envoi de documents publicitaires ou dépliants d'inscriptions.

Les inscriptions

Pour être enregistrée, **toute inscription nécessite la fourniture d'un justificatif médical et du chèque de règlement.**

Pour **les licenciés** de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), **la photocopie d'une licence valide à la date de l'épreuve est exigée.**

Pour tous les autres licenciés et les non licenciés, un certificat médical portant la mention de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est exigé.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de forfait, sauf présentation d'un certificat médical justifiant celui-ci.

Aucune inscription ne sera prise le matin de la course et il sera interdit de courir sur les parcours

officiels sans dossard.

L'organisateur, Les 9 Clochers, aura tout pouvoir pour faire respecter le présent règlement. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment et de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Toute inscription implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

Catégories :

Eveil athlétique : 2008 et après

Poussins : 2006-2007

Benjamins : 2004-2005

Minimes : 2002-2003

Cadets : 2000-2001

Juniors : 1998-1999

Espoirs : 1994-1997

Seniors : 1978-1994

Masters : 1977 et avant (1968/1977 - M2 1958/1967 - M3 1948/1957 - M4 1947/1938 - M5 1937 et avant)